

CHRONIQUE

de la Semaine

Bimensuel d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

Entrepreneuriat, leadership et citoyenneté

Des jeunes et des femmes de Tône2 formés grâce à l'honorable ALASSANI

P.6



Des images de la série de formation des jeunes à l'entrepreneuriat, à la citoyenneté et au leadership, initiée par l'Honorable ALASSANI Nakpale dans Tône 2

MANSSAH :
Alain FOKA sonne la renaissance du continent noir à partir de Lomé



P.7

«Lomé Peace and Security Forum» :

Les leaders africains saluent la détermination du président Faure



Abdou Abarry, représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU pour l'Afrique centrale, reçu par Son Excellence Faure Gnassingbé, Président de la République du Togo

Concours médiatique sur la fiscalité :

L'OTR et l'OTM renforcent la capacité des professionnels des médias



Table d'honneur

5^{ème} édition du Salon FERIN :

Tout est fin prêt pour le 4 novembre 2023

P.2



Mme DONKO Bileyo, promotrice du Salon FERIN

6^{ème} édition de SAM 2023 :

Le Togo, un cas d'école en Afrique en microfinance et en inclusion financière

P.5



Le PM Victoire Dogbé à l'ouverture de SAM



Apprêter sa juste monnaie avant un poste de péage, c'est favoriser un franchissement fluide et rapide.



3^{ème} édition du concours médiatique sur la fiscalité :

L'OTR et l'OTM renforcent la capacité des professionnels des médias

Après ceux des régions de la Savane, Kara, Centrale et Plateaux, les professionnels des médias de la maritime et de la capitale ont été outillés sur l'importance de la sécurisation du foncier au Togo. Cette formation qui s'est déroulée mardi dernier a été organisée par l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) et l'Office Togolais des Recettes (OTR). Placé sous le thème « La sécurisation foncière: une alternative aux litiges fonciers », cet événement s'inscrit dans le cadre de la 3^e édition du concours médiatique sur la fiscalité.

« A l'issue de cette formation, nous attendons que les journalistes soient mieux informés, mieux imprégnés de la thématique de la sécurisation foncière comme alternative aux litiges fonciers et également la politique fiscale et la lutte contre la pauvreté (...) Ces deux thématiques tiennent à cœur à l'OTR et à l'ensemble du pays puisque la question liée au foncier est sociale et à l'origine de beaucoup de problèmes dans nos localités », a indiqué Fabrice Petchezi, président de l'OTM.

Les participants, une soixantaine provenant des organes de presse de la capitale et de la région maritime, ont été formés notamment sur deux sous-thématiques à savoir, « La procédure de

sécurisation foncière » présentée par Essofa Aminou Agbayizato, chef Division Conservation foncière de l'OTR et « La politique fiscale et la lutte contre la pauvreté » assurée par Aforosso Donko, le directeur de la Communication et des Services aux usagers de l'OTR.

Sur la première communication qui a particulièrement concentré l'attention des journalistes, le communicateur a mis en emphase la procédure d'obtention du titre foncier, les différentes étapes, les avantages de la sécurisation foncière, entre autres. Une présentation qui a suscité énormément de questions, preuve de l'importance du sujet qui est d'un grand intérêt social, le foncier étant souvent objet de litiges qui, selon les statistiques,



Photo de famille à l'issue de la formation

constituent environ 80 % des dossiers portés devant les tribunaux.

A l'OTR, on veut mettre à contribution les médias pour sensibiliser le grand public sur le civisme fiscal et de consentement volontaire à l'impôt, «le seul moyen pour garantir la lutte contre la pauvreté », à en croire M. Donko. « Nous avons voulu que le public connaisse vraiment le Cadastre (...) », a indiqué Kwami Bossou, le directeur du Cadastre et de la Conservation foncière, sur l'intérêt que revêt cette rencontre pour l'OTR...

Lancé le 3 mai dernier, le concours médiatique sur la fiscalité vise à mettre à contribution les médias et sensibiliser les populations au civisme fiscal. Il est ouvert à tous les professionnels des médias audiovisuels (radio et télé), de la presse écrite et en ligne, reconnus par la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC). Pour les audiovisuels, les productions à soumettre sont des magazines de 3 min au maximum diffusées sur les médias, et pour les presses écrite et en ligne des articles publiés. Les candidats

ont jusqu'au 30 novembre 2023 pour déposer leurs productions à l'OTM...

Les candidats et leurs productions seront évalués par un jury de cinq (5) membres composé des représentants du ministère de la Communication, de la HAAC, d'une école de formation en journalisme et de deux (2) experts de l'OTR. Les 1^{er} de chaque catégorie gagneront une somme de 300 000 F et les seconds 200 000 F, en plus d'une attestation de participation.

La rencontre du jour avec les médias ne vise pas que la participation au concours médiatique sur la fiscalité qui en est cette année à sa 3^e édition. Elle s'inscrit aussi dans une dynamique de formation des journalistes en vue d'une sensibilisation permanente des populations au civisme fiscal ou au consentement volontaire à l'impôt et devrait permettre aux journalistes d'«enrichir [leurs] productions sur ces thématiques à l'avenir ».

Carole A.

5^{ème} édition du Salon FERIN :

Tout est fin prêt pour le 4 novembre 2023

La cinquième édition du Salon FERIN se tient le 4 novembre 2023 à l'hôtel 2 février à Lomé. Placée sous le thème « Vers une RSE inclusive : Engager les entreprises pour un impact social durable au Togo », cette édition qui se veut spéciale sera marquée par deux temps forts. Cette année, le Salon FERIN par rapport aux quatre dernières éditions, va se dérouler de façon spéciale et en un seul jour. Le but étant de réaliser quelque chose plus concret et de réussir à atteindre les objectifs.

Les activités du Salon Férin de cette année sera essentiellement marquées dans la journée par les échanges et rencontres avec des acteurs et experts de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), des entrepreneurs et chefs d'entreprises talentueux et émérites. L'événement va se poursuivre dans la soirée avec le grand Gala du coeur, dans une ambiance élégante, festive et chaleureuse. Il est également prévu le concours T-Fertile qui cible cette année, des entrepreneurs déjà aguerris. Ceci, dans le but de rencontrer des personnes qui répondent déjà à une problématique dans la société avec leurs solutions entrepreneuriales. Il s'agit donc, pour l'association Terreau Fertile d'aller à leur découverte, les mettre en lumière et retenir quelques uns qui seront primés à la fin du concours.

« Nous avons annoncé le Salon FERIN de cette année 2023. Nous l'avons an-

noncé comme étant spécial parce que nous voulons intervenir sur des actions beaucoup plus spécifiques cette année, notamment sur une partie qui va nous permettre de récolter des fonds pour aller aider trois cibles principales, les enfants de rue, les femmes en situation difficile et les gens souffrant de cancer. Nous espérons vraiment que nous aurons assez de personnes pour participer à cet événement cette année. Le programme de cette année est assez allégé mais nous savons que nous aurons un impact parce que les activités ont été spécifiquement ciblées pour répondre chacune, à un objectif précis. Donc, le but, ce n'est pas tant de l'avoir sur une longue durée, mais c'est de pouvoir cette fois-ci, faire quelque chose d'encore plus concret en une courte durée mais de réussir à atteindre les objectifs », a déclaré, Mme Linda Amegan-Ayeh, chargée de communication de l'association Terreau Fertile.

A en croire, la présidente de l'association Terreau fertile, Mme DONKO Bileyo, la



force d'une société se mesure à la manière dont elle prend soin des plus vulnérables. C'est en ce sens qu'elle invite les chefs d'entreprises et des sociétés à engager leur RSE en participant à une soirée exceptionnelle en faveur des enfants souffrant de cancer, des enfants de rue et des femmes vulnérables. Car estime-t-elle, «chaque enfant mérite un avenir lumineux et nous pouvons contribuer à le rendre possible. Un minimum de 10 enfants à sortir de la rue et à suivre sur 4 années, tel est l'un des ob-

jectifs du Gala du coeur». Pour l'association Terreau fertile promotrice de l'événement, aussi modeste soit-il, notre don est une bouffée d'espoir, une chance de réinsertion socio-professionnelle offerte aux bénéficiaires, une opportunité de reprendre le contrôle de leur vie.

Il faut rappeler que l'association Terreau Fertile est une organisation apolitique et à but non lucratif, née du désir puis de l'engagement d'un groupe de jeunes et dynamiques togolaises et togolais,

ayant pour leitmotiv l'amélioration des conditions de vie des populations au Togo à travers la contribution à la promotion de l'investissement socio-économique et culturel et des actions caritatives à l'endroit des couches économiquement faibles.

En attendant le 4 novembre, nous pouvons déjà faire un don via mobile Money ou réserver des places au +228 92961616/99721616

<https://participation.salonferin.org>

Daniel A.

CHRONIQUE
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
28 BP - 23 Lomé - Togo
Tél: 92 40 38 43/70 35 35 97
Société de Presse : CHRONIQUE
DE LA SEMAINE SARL-U

Responsable

Julienne Pawimondom
BELEI-ALIZIOU

Directeur de la Publication

Daniel E. ASSOTE
Tél. 92 40 38 43

Rédactrice en Chef

Ampiaba AGHEY-LAWSON

Rédaction

Carole A., Daniel A., Kapo A.

Imprimerie SDR/Tirage : 2000 ex.

«Lomé Peace and Security Forum» :

Les leaders africains saluent la détermination du président Faure Gnassingbé

En marge du premier Forum Paix et Sécurité de Lomé, Abdou Abarry, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique centrale, chef du Bureau régional des Nations unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) a rendu de vive voix, un hommage mérité au Président Faure Essozimna Gnassingbé pour sa détermination à consolider la paix et à renforcer la stabilité dans la région et sur le continent. La politique de paix et de stabilité du chef de l'Etat togolais en faveur de la sous-région et du continent continue de susciter l'admiration des institutions onusiennes.

« Il est de mon devoir de venir rendre un hommage particulier au Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé, pour le rôle éminemment positif qu'il joue en faveur de la paix, du dialogue et de la concertation, non seulement au Togo mais également en Afrique de l'ouest », a déclaré Abdou Abarry au sortir d'une audience à lui accordée par le chef de l'Etat. Le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique centrale est particulièrement revenu sur l'importance de ce rendez-vous diplomatique international qui constitue « une marque de fabrique togolaise » basée sur une tradition de dialogue et de concertation. A cet effet, Abdou Abarry a réitéré ses félicitations à Faure Gnassingbé pour avoir soutenu ce forum qui fait du Togo une référence en matière de résolution de conflit et de consolidation de la paix et la sécurité.

« Le Togo est promu à un bel avenir quand il s'agit des questions de paix, de sécurité et de dialogue entre les peuples. J'ai félicité le Président de la République pour ce rôle que le Togo joue en Afrique de l'ouest », a-t-il ajouté. Le forum Paix et Sécurité de Lomé est une initiative du gouvernement togolais appuyée par l'Union africaine (UA) et les Nations unies. L'objectif de la diplomatie togolaise est notamment d'établir à travers cette rencontre internationale, un nouveau cadre africain d'échanges, de discussions et de partage d'expériences sur la paix, la sécurité et l'avenir de l'Afrique. A l'issue de cette rencontre, des recommandations seront formulées aux décideurs impliqués dans la gestion des crises politiques et sécuritaires du continent.

D'importantes recommandations sont formulées par les participants et ils ont saisi l'occasion pour féliciter M Faure Gnassingbé pour son leadership sur les questions de paix et de médiation en Afrique.

Durant les travaux, du 21 au 22 octobre, six (06) panels ont permis aux participants de mieux cerner la dimension du forum. Ils abordent les thèmes suivants: Facteurs de fragilité des institutions étatiques en Afrique; les défis politiques et

sécuritaires entravent la transition vers une gouvernance démocratique; Bâtir des institutions fortes et l'état de droit en Afrique; Organisations internationales et sous-régionales : quel rôle pour accompagner les transitions?; Solutions africaines: mobiliser l'innovation et l'agilité continentales. Le Togo est très déterminé à apporter sa pierre pour que règne la paix sur le continent et dans la région ouest-africaine. Le pays de Faure Gnassingbé s'est illustré pour peser de tout son poids dans la résolution du bras de fer qui avait opposé la Côte d'Ivoire au Mali dans l'affaire des 49 militaires ivoiriens et bien d'autres.

C'est pourquoi au terme des travaux, le ministre togolais des affaires étrangères déclarait ceci « (...); nous pensons que la sagesse africaine nous condamne à avoir un rapport fraternel envers les pays et les peuples en détresse et en quête d'une issue salvatrice. Nous y croyons parce que, la diplomatie nous en donne les clés et les moyens tandis que les instruments juridiques des organisations régionales et sous-diagonales nous offrent le cadre institutionnel ».

Au terme des travaux, les participants sont unanimement d'accords sur des recommandations utiles. Ils sont unanimes à réaffirmer que « le premier des droits de l'homme et des peuples est le droit au développement. Aussi, disent que, les incertitudes et les situations imprévisibles propres aux transitions politiques tout en étant persuadés que celles-ci pourraient aussi constituer une occasion de transformation structurelle profonde pour les pays concernés et leurs populations etc

Ci-dessous, l'intégralité des recommandations

Nous, participants et parties prenantes, réunis à l'occasion de la première édition de Lomé Peace and Security Forum, tenue les 21 et 22 octobre 2023 à Lomé, en République Togolaise, sur le thème « Comment renforcer les transitions politiques vers une gouvernance démocratique en Afrique ? » ; Guidés par les principes et idéaux de la démocratie et les Résolutions pertinentes des Nations Unies, en particulier



Abdou Abarry, représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU pour l'Afrique centrale, reçu par Son Excellence Faure Gnassingbé, Président de la République du Togo

les Résolutions A/RES/55/96 du 4 décembre 2000 et A/RES 16217 du 13 décembre 2000 de l'Assemblée générale ainsi que les Résolutions du Conseil des droits de l'homme, notamment les Résolutions A/HRC/RES/19/36 du 23 mars 2012 et A/HRC/RES/34/141 du 24 mars 2017 ;

Considérant le Pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté le 16 décembre 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée le 18 décembre 1979;

Considérant la Note d'orientation du Secrétaire général des Nations Unies sur la démocratie du 08 septembre 2009 et celle relative à l'aide à la consolidation de l'Etat de droit d'avril 2008 ;

Considérant l'Acte constitutif de l'Union Africaine adopté à Lomé le 11 juillet 2000, en particulier ses articles 3 et 4 relatifs à la promotion des principes et des institutions démocratiques, des droits de l'homme et des peuples, la bonne gouvernance, la participation populaire et l'Etat de droit;

Considérant également la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance adoptée à Addis-Abeba le 30 janvier 2007, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples adoptée à Nairobi le 13 juin 1981, l'aspiration 3 de l'Agenda 2063 adopté à Addis-Abeba le 31 janvier 2015, la Déclaration de Lomé sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement adoptée le 12 juillet 2000 ainsi que la Déclaration sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement adoptée le 28 mai 2022 à t4alabo ;

Ayant à l'esprit le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union Africaine, les différents communiqués des réunions de ce Conseil sur les

transitions en Afrique, en particulier le Communiqué PSC/PR/CO/VI/1152 (2023) du 23 mai 2023 sur la transition au Tchad, le Communiqué PSC/PR/CO/IV/1162 (2023) du 20 juillet 2023 sur l'exposé actualisé de la situation au Sahel et le Communiqué PSC/PR/CO/IV/1172 (2023) du 31 août 2023 sur la situation au Gabon suite au changement de régime ;

Prenant en compte le Communiqué final de la première conférence ministérielle de l'Alliance Politique Africaine (APA) tenue le 03 mai 2023 à Lomé, notamment les paragraphes 29 et 30 qui soulignent la nécessité pour les Nations Africaines de renforcer leurs liens de solidarité, leurs relations de coopération et d'explorer les voies endogènes de financement de la lutte contre le terrorisme qui constitue un véritable danger pour la démocratie sur le continent ;

Préoccupés par l'état de la démocratie et de la bonne gouvernance en Afrique malgré les progrès réalisés ces trois dernières décennies sur le continent en matière de gouvernance et de conduite des affaires publiques ;

Préoccupés également par les menaces auxquelles sont confrontées les démocraties aussi bien en construction que les mieux établies ;

Constatant avec préoccupation que le déphasage entre les promesses de la démocratie et la réalité de la gouvernance en Afrique crée et renforce le scepticisme des populations vis-à-vis de la démocratie qui doit être perçue comme un processus, un projet inachevé et perfectible et non comme un acquis ;

Reconnaissant la nécessité d'œuvrer au renforcement de l'Etat de droit, de la justice, des institutions démocratiques, d'une gouvernance participative et inclusive sur le continent, y compris la reddition des comptes ;

Convaincus du rôle important de l'Etat de droit dans la pacification durable des relations

sociales et dans le maintien des rapports réguliers et pacifiques entre les nations ; Conscients que la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme n'est pas incompatible avec la démocratie, les droits de l'homme, l'Etat de droit ;

Fermement convaincus que la démocratie demeure le moyen par excellence pour assurer la paix, le progrès humain et le développement durable en Afrique ;

Réaffirmant que le premier des droits de l'homme et des peuples est le droit au développement ;

Gardant à l'esprit les aléas, les incertitudes et les situations imprévisibles propres aux transitions politiques tout en étant persuadés que celles-ci pourraient aussi constituer une occasion de transformation structurelle profonde pour les pays concernés et leurs populations ; Considérant le double défi de rompre avec les changements anticonstitutionnels de gouvernement, d'une part, et de faire des transitions politiques des occasions de consolidation de la démocratie, de construction de la résilience de l'Etat et de renforcement de l'Etat de droit, d'autre part ;

Conscients de la nécessité de bâtir des transitions politiques adaptées à la nature des défis et qui tiennent compte des ressorts profonds et endogènes de nos sociétés afin de mieux adapter les instruments et outils de gouvernance, y compris au niveau des organisations, sous-régionales, régionales et internationales; Persuadés que le renforcement des transitions vers une gouvernance démocratique dépend fortement de l'adhésion des gouvernements de transition aux principes et idéaux de la démocratie, de l'adoption et de la mise en œuvre des réformes essentielles et indispensables ; Notant la nécessité de maintenir un dialogue constructif avec les pays en transition politique et de les accompagner à l'effet de soutenir la consolidation de la démocratie et, par-delà, le mouvement de démocratisation en Afrique orienté vers l'édification des sociétés ouvertes, pluralistes, tolérantes, libres et fondées sur le droit et des institutions solides ;

Saluant la pertinence et l'actualité du thème de la première édition de Lomé Peace and Security Forum qui témoigne de l'intérêt du Togo pour les questions de renforcement de la gouvernance démocratique, de paix et de sécurité en Afrique ainsi que de sa capacité à sortir des sen-

Suite à la page 4

«Lomé Peace and Security Forum» :

Les leaders africains saluent la détermination du président Faure Gnassingbé

Suite de la page 3

tiers battus pour mettre à l'agenda continental des questions majeures qui déterminent le présent de l'Afrique et son avenir dans un contexte international en mutation;

Déclarons ce qui suit :

Les transitions politiques doivent être guidées par les objectifs principaux de renforcement de la gouvernance démocratique, de consolidation de la résilience de l'État, des institutions et de l'État de droit dans un environnement caractérisé par l'émergence de nouveaux défis sécuritaires et la résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement où il est indispensable de valoriser les expertises africaines dans la recherche de solutions aux problèmes africains.

À cet effet :

Au titre du renforcement des transitions vers la gouvernance démocratique, les participants :

1. Invitons les gouvernements des pays en transition à orienter résolument leurs actions et la conduite des processus vers la consolidation de la gouvernance démocratique ;
2. Appelons à rendre les transitions politiques, qui doivent demeurer des occasions de changements, de réformes audacieuses et de transformations sociopolitiques profondes, plus inclusives et participatives ;
3. Appelons en outre les pays en transition à œuvrer à la mise en place d'un cadre constitutionnel garant de l'équilibre des pouvoirs et des libertés fondamentales, respectueux des droits de l'homme et promoteur d'une société plus équitable et du bien-être des citoyens ;
4. Invitons à aller au-delà des approches purement formelles des transitions politiques pour en faire de véritables occasions de refondation et de consolidation des acquis démocratiques en tenant compte des spécificités locales et des exigences relatives à la restauration de l'ordre constitutionnel à travers des élections libres, justes, équitables et transparentes ;
5. Affirmons que le développement économique, la démocratie, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont interdépendants et se renforcent mutuellement;
6. Appelons à œuvrer à la promotion des droits socioéconomiques et culturels des citoyens à l'effet de renforcer la dimension sociale de la gouvernance démocratique.

Au titre du renforcement de la

résilience des Etats, des institutions et de l'état de droit dans un contexte d'extrémisme violent et de terrorisme, ils :

7. Exhortons à bâtir en Afrique des architectures étatiques et institutionnelles solides et fortes capables de résister aux chocs endogènes et exogènes

8. Appelons à la consolidation du rôle des États à travers le renforcement de leur présence dans toutes les localités de leurs territoires, de la confiance des populations dans les institutions démocratiques et au renforcement de l'Etat de droit ;

9. Appelons également à s'attaquer aux facteurs de fragilité et de vulnérabilité qui nuisent à la résilience des États et des institutions, notamment les conflits internes, les tensions ethniques, le crime transnational organisé, l'extrémisme violent et le terrorisme, les conflits entre États, la cybersécurité et l'insécurité climatique ;

10. Exhortons à lutter contre la pauvreté, les inégalités économiques, les différends internes, les conflits armés, la corruption, les injustices, la mauvaise gouvernance, le déficit démocratique, la faiblesse des institutions, l'absence d'État de droit et les chocs exogènes qui sont des facteurs de fragilité et d'instabilité pouvant entraver la gestion des transitions politiques vers la consolidation de la gouvernance démocratique;

11. Réaffirmons la nécessité d'inclure les jeunes et les femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre de toute politique touchant au développement socioéconomique de nos sociétés, gage d'inclusivité et de paix sociale ;

12. Réitérons le principe de tolérance zéro de l'Union Africaine à l'égard des changements anticonstitutionnels de gouvernement, comme l'indique explicitement la Déclaration de Lomé de juillet 2000 ; soulignons que les moyens non démocratiques d'accès au pouvoir accentuent la fragilité de l'État, affaiblissent les institutions nationales, l'État de droit et la cohésion sociale;

13. Réaffirmons la nécessité absolue pour les États de s'attaquer aux causes structurelles et aux conditions qui favorisent les changements anticonstitutionnels de gouvernement.

14. Soulignons que les ingérences étrangères et les intérêts géopolitiques des grandes puissances sont de nature à aggraver la fragilité de nos pays et les menaces à la paix, à la stabilité, à la consolidation démocratique et au développement ;

15. Invitons les États en transition à recourir aux voies et mécanismes de règlement pacifique des différends et à renforcer l'autonomisation et la résilience des populations réduisant leur vulnérabilité ;

16. Appelons les pays en transition à mettre en œuvre des politiques de réconciliation et renforcement de l'unité nationale adaptées à chaque contexte.

Au titre de l'accompagnement des transitions politiques aux plans sous-régional, régional et international, ils :

17. Appelons l'Union Africaine et les organismes régionaux, ainsi que les partenaires, à soutenir les transitions politiques inclusives dans les pays africains touchés, sous la forme d'une réponse et d'un engagement robustes pour approfondir la démocratie et assurer la sécurité collective ;

18. Soulignons que les organisations sous-régionales, régionales et internationales doivent renforcer leur rôle de médiation et faciliter le dialogue et la compréhension mutuelle entre les parties prenantes ainsi que de rechercher les compromis nécessaires pour parvenir à des transitions pacifiques et constructives ;

19. Appelons les organisations sous-régionales, régionales et internationales à éviter le conflit et le chevauchement des agendas dans le suivi et l'accompagnement des transitions politiques ;

20. Demandons aux organisations sous-régionales, régionales et internationales de soutenir davantage les efforts nationaux de renforcement du rôle et de la présence des États en transition sur l'ensemble de leurs territoires et à les accompagner dans la mise en œuvre des politiques de développement et de lutte contre la pauvreté, surtout dans les zones les plus défavorisées ;

21. Soulignons la nécessité de définir des périodes de transition de manière consensuelle et inclusive tenant compte des impératifs de renforcement des institutions et de traitement des causes profondes de la crise ;

22. Invitons à la vigilance dans l'accompagnement des transitions politiques afin d'éviter que les périodes de transition ne deviennent des terreaux fertiles à la rupture de la paix, au développement d'activités subversives, séparatistes et terroristes ;

23. Invitons en outre les organisations sous-régionales, régionales et internationales à faire preuve de créativité et à établir un diagnostic contextualisé des cas et situations de transition afin de sortir des cadres normatifs habituels pour proposer des réformes de l'État et des institutions répondant aux aspirations de tous ;

24. Appelons à un dialogue constructif avec les pays en transition et à un accompagnement efficace en adaptant les solutions et les initiatives d'appui à la situation spécifique de chaque pays ;

25. Soulignons la nécessité de

la prise en compte du contexte sécuritaire régional dans l'accompagnement des transitions politiques au Sahel et en Afrique de l'Ouest ;

26. Demandons aux organisations sous-régionales, régionales et internationales de procéder à une mise à jour de leurs actions de suivi et d'accompagnement des transitions politiques, à renforcer les dispositifs de monitoring des situations et à créer des centres d'intelligence et de réflexions stratégiques et

géostratégiques pour soutenir leurs processus décisionnels ;

27. Soulignons néanmoins que l'efficacité de l'intervention des organisations sous-régionales, régionales et internationales dans les transitions politiques dépend d'autres facteurs dont la volonté politique et la disponibilité des gouvernements de transition à coopérer avec elles.

Au titre de la promotion de la paix, du dialogue, de la médiation, de la facilitation et de la valorisation des solutions africaines aux problèmes africains, les invités :

28. Saluons la création de Lomé Peace and Security Forum dont la vocation est d'être une plateforme permanente au service du dialogue, de la médiation, de la facilitation, de la négociation, de la paix et de la sécurité en Afrique ;

29. Appelons à un cessez-le-feu immédiat au Soudan, à la cessation des menées des groupes armés à l'Est de la République Démocratique du Congo et au dialogue entre libyens en vue d'organisation rapides des élections et au soutien à la lutte antiterroriste au Sahel, en Somalie et au Nord du Mozambique ;

30. Exhortons les groupes armés du Nord de la République du Mali, de la République Centrafricaine et du Tchad à intégrer ou à réintégrer les processus de paix dans les trois pays;

31. Soulignons la nécessité pour les organisations sous-régionales, régionales et internationales de renforcer davantage leur engagement au service de la diplomatie préventive afin de prévenir les conflits et les crises, faciliter les pourparlers de paix, soutenir la résolution pacifique et diplomatique des différends sur le continent;

32. Encourageons les élites africaines à développer des solutions adaptées aux besoins spécifiques de l'Afrique, aussi bien dans le domaine économique, des infrastructures, de la recherche, de l'innovation, de la formation que dans le domaine politique, de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits.

33. Restons persuadés que le regain d'intérêt actuel pour le panafricanisme en Afrique et au sein des diasporas africaines et l'effectivité de la Zone

de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) permettront à l'Afrique d'améliorer sa représentativité dans la gouvernance mondiale et sa part dans le commerce mondial.

34. Saluons le lancement par le Togo, le 03 mai dernier, de l'Alliance politique Africaine dont la première édition de Lomé Peace and Security Forum constitue la première activité phare et le projet d'organisation, en 2024 à Lomé, du 9^e Congrès panafricain porté par le Togo et l'Union Africaine sur le thème « Renouveau du panafricanisme et rôle de l'Afrique dans la réforme des institutions multilatérales : mobiliser/es ressources et se réinventer pour agir ».

Au titre de la mise en œuvre et du suivi des recommandations de la présente déclaration, ils :

35. Demandons au Togo, conformément à l'esprit et à la lettre de la présente Déclaration, de travailler, en collaboration avec les autres Etats, les acteurs sous-régionaux, régionaux et internationaux, à la mise en œuvre des recommandations pertinentes issues du Forum ;

36. Invitons l'Alliance Politique Africaine, structure initiatrice de Lomé Peace and Security Forum, à mettre en place un cadre de plaidoyer et de facilitation pour capitaliser sur les acquis de la première édition dans l'optique d'un accompagnement coordonné des transitions politiques vers une gouvernance démocratique ainsi qu'à prendre des initiatives de médiation et de dialogue en faveur de la paix et de la sécurité sur le continent ;

37. Félicitons Faure Gnassingbé, président de la République Togolaise, pour son leadership sur les questions de paix et de médiation en Afrique et remercions le gouvernement et le peuple togolais pour leur accueil chaleureux et la tenue effective de la première édition de Lomé Peace and Security Forum ;

38. Joignons leurs voix à celle du Togo pour remercier l'ensemble des acteurs et des partenaires qui ont appuyé, de diverses manières l'organisation de la première édition de Lomé Peace and Security Forum.

6^{ème} édition de SAM 2023 :

Le Togo, un cas d'école en Afrique en microfinance et en inclusion financière

L'un des moteurs de la croissance économique du Togo est son dynamisme et son savoir faire en matière de la microfinance et d'inclusion financière. Grâce aux multiples réformes et des mécanismes d'inclusion financière réalisés par le chef de l'État Faure Gnassingbé, le secteur de la microfinance connaît une dynamique sans pareille dans le paysage financier national. Elle offre à un nombre croissant de citoyens l'accès aux services financiers, améliorant leurs conditions de vie. Des performances qui ont milité dans le choix du Togo pour abriter la Semaine africaine de la microfinance (SAM) du 16 au 20 octobre 2023. C'était le mardi 17 octobre 2023 avec le Premier ministre togolais Victoire Tomégah-Dogbé qui a présidé les travaux en présence d'autres personnalités de marque venues d'horizons divers que le ton a été donné. Placée sous le thème « vers une finance inclusive et durable », la SAM 2023 s'inscrit dans le cadre de l'accélération de la dynamique d'une finance capable de relever les grands enjeux du développement de l'Afrique selon les organisateurs.

Reprenant la phrase si chère au Président de la République Faure Essossimna Gnassingbé, qui préfère apprendre aux gens à pêcher que de donner du poisson, Mazamesso Assih, ministre de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel, a laissé entendre dans son mot de circonstance que l'idée qu'a eue le Togo en 2020 de créer « un ministère dédié à la question fondamentale de la microfinance, et partant de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel », ne saurait être un choix opéré par « mimétisme ou par suivisme,

mais dans le respect des choix que nous imposaient l'avenir et le bien-être de nos populations ». Toujours dans le même sens, Mme le ministre souligne que l'ambition du Togo en créant ce ministère est de « faire de l'inclusion financière, un axe majeur dans le renforcement de la cohésion sociale et l'atteinte des objectifs assignés à la feuille de route gouvernementale ». Le thème, renseigne-t-on, n'est pas multiforme, il est tout aussi holistique, car prenant en compte tous les aspects qui engagent l'avenir du continent, à savoir entre autres « la pauvreté, la microfinance, l'inclu-



sion, l'environnement, la sécurité etc... ».

Invitant les experts, les intervenants et tous les participants à « prendre en compte dans les réflexions et analyses, ce que vivent les populations des nations au sud du Sahara en matière d'écologie, d'impact climatique, de dégradation du tissu social et environnemental », la ministre Assih estime que l'expérience a montré qu'on ne peut plus séparer et traiter de façon différente ces enjeux. La Semaine est une initiative organisée tous les deux ans, dédiée à la promotion de l'inclusion financière en Afrique. Le choix du Togo s'explique par les résultats positifs que le pays a obtenus ces dernières années en matière de microfinance et d'inclusion financière.

C'est une bonne affaire pour le continent et spécialement pour le Togo. 1 300 experts, acteurs nationaux et internationaux en provenance d'une soixantaine de pays d'Afrique et du reste du monde, débattent du développement du secteur et réfléchissent à comment le développer.

La Semaine offre un programme qui comprend des conférences de haut niveau, des opportunités de réseautage, des formations spécialisées, un Village des innovateurs dédié aux avancées les plus marquantes du secteur.

Une foire aux investisseurs, visant à renforcer l'accès aux services financiers pour les populations traditionnellement exclues des systèmes financiers traditionnels, est aussi faite.

Le Togo, en avance sur le continent

Le pays se positionne actuellement en tête de l'Uemoa en termes de taux d'inclusion financière qui est passé de 82,72 % en 2021 à 85,72 % en 2022. Le volume de crédits accordés par les systèmes financiers décentralisés (SFD) a également augmenté de près de 30 % en 2022, passant de 196 milliards à 255 milliards de francs CFA.

Grâce au Fonds national de la finance inclusive (FNFI), les femmes, les jeunes et les entreprises bénéficient d'une gamme complète de produits et services financiers sur l'étendue du territoire. Depuis sa création en 2014 jusqu'au 29 septembre 2023, le FNFI a octroyé 109,15 milliards de francs CFA en faveur de 1 861 829 bénéficiaires.

Les dirigeants du pays voient la Semaine africaine de la microfinance à Lomé comme une occasion de partager l'expérience du Togo en matière de microfinance et d'inclusion financière avec d'autres nations, renforçant ainsi la position de leader du pays dans ce domaine.

Carole AGHEY

Tribunal militaire : les présumés auteurs de l'assassinat du Col. Toussaint Madjoulba à la barre

Le procès dans l'affaire de l'assassinat du feu Colonel Toussaint Bitala Madjoulba est ouvert lundi 23 octobre 2023 devant le tribunal militaire siégeant à Lomé. Qui a tué le Col Toussaint Bitala Madjoulba dans la nuit du 3 au 4 mai 2020? Le peuple togolais et le président Faure Gnassingbé en tête veulent savoir. C'est dans cette optique de depuis lundi, les Togolais suivent attentivement le premier procès du tribunal militaire au Togo.

Ce procès qui est consacré à l'assassinat du Colonel Madjoulba est apprécié positivement par la population. Que ce soit dans les médias, marchés ou dans les rues, les Togolais saluent le courage du président Faure Gnassingbé qui met tout en œuvre pour faire la lumière sur l'assassinat du Colonel Madjoulba. Ce procès premier du genre se déroule en présence des personnes ressources, des membres des familles, des avocats et des médias d'Etat.

comparaissent dans ce dossier lié à l'assassinat de l'ancien chef corps du 1er Bataillon d'intervention rapide (1er BIR), le Général Abalo Kadangha et ses co-accusés notamment, SONGUINE Yendoukoa, Mme AKOUNA Lelatou, Col. ALI Kodjo, Lt-Col. AGBONKOU Komlan Sename Cdt ATEKPE Kpatcha Akila-Esso et BOUE Balakyeme. Les intérêts de la famille Madjoulba sont défendus par Me Djourma.

L'Etat est défendu par Me Dandakou et Ndjelle. Les accusés sont défendus par Me Sambiani, Amegankpoe, Claude Amegan, Adjbo, Nabede, Anani et Lawson Bankou.

La lumière sur l'assassinat de Madjoulba

Dans ce dossier, l'ancien chef d'Etat-major général des Forces Armées Togolaises (FAT) est poursuivi pour complicité d'assassinat, complicité d'entrave au bon fonctionnement de la justice et complot contre la sécurité intérieure de l'Etat. Officiellement, le dossier est dénommé « Affaire ministère public contre Songuine Yendoukoa et autres ». Mgt-Lcol Kpatcha Melou, procureur militaire a communiqué l'ouverture du procès à Me Amegankpoe Yaovi, avocat au Barreau du Togo. Ce dernier est l'avocat de la défense du Général Abalo Kadangha. En effet, par ordonnance pris le 12 octobre dernier, le juge d'instruction militaire a ordonné



Gal Abalo Kadangha, un des présumés

le renvoi à la chambre criminelle du tribunal militaire des nommés Songuine Yendoukoa et autres dans l'affaire visée. « Faisant suite à cette ordonnance, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'audience de jugement de cette affaire dans laquelle vous êtes conseil du prévenu Général de Division Kadangha Abalo, poursuivi pour complicité d'assassinat, complicité d'entrave au bon fonctionnement de la justice et complot contre la sécurité intérieure de l'Etat, s'ouvre le lundi 23 octobre 2023 à 8 heures à la grande salle des audiences du tribunal de grande instance de Lomé », peut-on lire dans la note du procureur militaire. Assassiné le 04 mai 2020, dans son bureau au camp, au lendemain de la cérémonie de prestation de serment du chef

de l'Etat Faure Gnassingbé, à la suite des présidentielles du 22 février 2020, l'ouverture du procès permettra de lever le voile sur le dossier qui a tenu tant en haleine, les Togolais. Selon les enquêtes et les tests balistiques réalisés par la France et le Ghana l'ex-commandant du 1er BIR a été assassiné par sa propre arme, un revolver Beretta.

Le peuple pourra finalement connaître les circonstances de la mort du Col Bitala Madjoulba, l'ex-commandant du 1er BIR ainsi que les auteurs et les commanditaires de ce crime crapuleux. Sauf que 4 jours avant l'ouverture du procès, soit le 19 octobre dernier, la femme de Toussaint Madjoulba, Mayen Marie-Grace Bayilabou, a également rendu l'âme et ne connaîtra jamais les commanditaires et

assassins de son mari.

Au Togo, le Code pénal en son article 664 qualifie de complot contre la sécurité intérieure de l'Etat, la résolution arrêtée entre plusieurs personnes en vue de déstabiliser, mettre en péril ou supprimer les institutions de la République togolaise. Surtout lorsque cette résolution est concrétisée par un ou plusieurs actes matériels tendant à la planification ou l'organisation du complot. « Le complot est puni d'une peine de vingt (20) ans de réclusion criminelle. La peine est portée au maximum de la réclusion criminelle à temps lorsqu'il est commis par une personne dépositaire de l'autorité publique », précise l'article en question.

Tout en saluant la tenue effective de ce procès qui permettra de diminuer le zèle de certains hauts gradés, les associations des droits de l'homme et la population togolaise invitent le gouvernement à prendre des mesures idoines pour garantir un procès équitable, transparent, à nécessairement communiquer sur la question du procès de Katangha à l'endroit des citoyens togolais. Il est souhaité également que de tels procès pour ceux qui détournent les fonds publics.

Daniel A.

Entrepreneuriat, leadership et citoyenneté

Des jeunes et des femmes de Tône2 formés grâce à l'honorable ALASSANI

L'investissement dans la formation des jeunes et leur incitation à l'entrepreneuriat se révèlent très efficaces dans la lutte contre la pauvreté et la précarité. Ainsi dans son engagement aux côtés du gouvernement pour relever les défis de développement dans la préfecture de Tône, le député ALASSANI a organisé une série de formation à l'endroit des jeunes et femmes de sa circonscription électorale de Tône2. Comme à l'accoutumée depuis son élection en 2018, l'honorable ALASSANI Nakpale, convaincu que l'initiative privée, reste l'un des moyens pouvant permettre de booster la pauvreté hors de sa circonscription électorale et partant du Togo, a initié des séances de formations en entrepreneuriat, leadership et citoyenneté en septembre dernier dans le Tône2.

Faisant du développement de sa communauté son cheval de bataille, l'élue du peuple situe cette formation dans le cadre de son vaste plan d'action mis en place depuis son élection en 2018 pour accompagner la politique de développement et de



Les participants suivant avec attention les explications de l'Honorable Alassani

paix du chef de l'État. Selon lui, l'initiative vise à « lutter contre le chômage et à réduire le taux de la pauvreté dans la zone et partant lutter contre le terrorisme, car l'Etat ne peut plus tout faire ». Cette série de formations a connu deux étapes. Premièrement l'étape des participants venus des quatre cantons de Tône4 à savoir, Korbougou, Kantindi, Sanfatoute et Louanga, le 21 septembre, qui a constitué l'ouverture de ces formations en présence de plusieurs cadres administratifs et politiques, communaux, des gardiens des us et coutumes ainsi que du représentant de la DRE-Dapaong. Ensuite, la deuxième étape a eu lieu le 22 septembre 2023 avec les participants issus des cantons de Pana et de Bidjienga.

Sortis nombreux, ces jeunes et femmes de ces différents can-

tons de la circonscription électorale de Tône2 ont été, outillés sur les techniques de création d'entreprise, comment concevoir une idée d'entreprise, comment devenir un leader dans sa communauté et quel est le rôle d'un leader, comment faire développer une activité génératrice de revenus... c'est quoi un bon citoyen, pourquoi doit-on faire preuve de citoyenneté, comment se comporter dans la société. Occasion pour le député ALASSANI Nakpale de rendre un vibrant hommage au président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé pour sa politique de développement basée sur l'entrepreneuriat, l'éducation de qualité, la paix et le vivre-ensemble, moteur de développement inclusive. Il n'a pas manqué de rappeler qu'il s'agit aussi pour lui à travers cette initiative, de contri-

buer à la lutte contre le terrorisme qui touche cette zone du pays. « Cette formation vise aussi à contribuer à la lutte contre le terrorisme. Vous savez que lorsque les jeunes sont là et n'ont rien à faire, ils sont victimes de toutes sortes de tentations. Or lorsqu'ils sont capables d'entreprendre des activités génératrices de revenus, ils ne vont plus s'engager dans des aventures troubles » a-t-il indiqué. Les participants à cette formation sont composés essentiellement de jeunes et des femmes. Dans son adresse à ces jeunes, le député ALASSANI les a exhortés à bien suivre les différentes communications afin qu'à la sortie de cette formation, ils puissent renforcer leurs capacités et pouvoir se lancer dans des activités génératrices de revenus. Une exhortation qui visiblement a été bien prise en compte par les apprenants. Car les réactions des participants en disent long. « Je suis très contente de cette formation elle a changé beaucoup de choses dans ma vie. Je compte pouvoir grâce à cette formation, monter une activité génératrice de revenus afin de mettre à profit ce que j'ai appris ici », a indiqué une participante. De son côté, M. YANDJA Dissouti, un autre participant à la formation, pense que grâce à cette formation en leadership, citoyenneté et développement personnel, il sait désormais comment vivre en société et qu'il a désormais acquis des connaissances pour se lancer dans l'entrepreneuriat. « Avec cette formation, je sais désormais comment vivre dans ma communauté, comment vivre en harmonie avec les autres pour préserver la paix et le vivre ensemble. J'ai aussi confiance en moi-même et peut entrepren-

dre une activité génératrice de revenus sans le moindre doute et peur » a-t-il expliqué. À la fin des deux séances de formation à l'intention des jeunes et femmes de la circonscription électorale de Tône2, l'honorable ALASSANI, s'est réjoui de l'intérêt que les participants ont accordé aux différentes communications présentées par des experts formateurs en développement communautaire et leadership dont la qualité des modules a été à la hauteur des attentes. Il a promis non seulement un suivi-évaluation de la mise en pratique de la formation par les participants mais surtout des mesures d'accompagnement de ceux ou celles qui vont véritablement se lancer à partir de cette formation, dans l'entrepreneuriat et la création d'une activité génératrice de revenus et dont les initiatives sont jugées innovantes porteuses. Les participants à la formation, évaluant les retombées et le changement que cette formation va leur apporter sur le plan socio-économique, ont salué et remercié cette initiative du député ALASSANI avant de plaider pour que des formations du genre se perpétuent et se multiplient périodiquement en faveur des jeunes.

Outre cette formation, l'honorable ALASSANI Nakpale, a fait un important don de vivres et non vivres, de matériels didactiques et des kits scolaires aux écoles, aux élèves vulnérables et aux personnes déplacées de sa circonscription électorale. Sans oublier un don d'un ouvrage d'eau potable dans le canton Louanga.

Daniel A.

Taxi, taxi-moto et tricycle :

Les exploitants désormais obligés d'obtenir une licence



La professionnalisation du secteur transports se concrétise au Togo. Désormais l'exploitation des véhicules à moteur de type taxi, taxi-moto et tricycle affectés au transport public est soumise à une licence délivrée par le ministre chargé du transport routier.

En conseil des ministres le vendredi 20 octobre 2023 sous la présidence du

président de la République Faure Gnassingbé, le gouvernement a adopté un décret portant réglementation de l'exploitation des véhicules à moteur de type taxi, taxi-moto et tricycle affectés au transport public.

Ce décret élaboré en concertation avec les représentants des organisations professionnelles, instaure pour des exploitants de véhicules de transport public l'obli-

gation d'obtenir une licence délivrée par le ministre chargé du transport routier. Il instaure aussi l'obligation d'obtenir pour les véhicules une autorisation de transport délivrée par les collectivités territoriales.

La mise en œuvre de ce décret permettra une meilleure organisation du transport public, la professionnalisation des acteurs du secteur, une meilleure identification des taxis et de leur périmètre d'activités, de même qu'une amélioration de la sécurité routière et un meilleur confort pour les passagers. Selon le communiqué rendu public par le gouvernement, les personnes exerçant préalablement une activité de transport public par taxi, taxi-moto ou tricycle disposent d'un délai de vingt-quatre mois pour se conformer aux nouvelles dispositions.

CS

Retrouvez Chronique de la Semaine chaque jeudi dans les kiosques

MANSSAH : Alain FOKA sonne la renaissance du continent noir à partir de Lomé

Après avoir annoncé officiellement son départ de la Radio France Internationale (RFI), le 17 octobre dernier, Alain FOKA a mis sur pied la Société MANSSAH SAS dont le siège se trouve dans la capitale togolaise. Elle a été officiellement lancée à Lomé le 22 octobre dernier. C'était l'occasion pour ses promoteurs de mettre fin aux différentes supputations entourant leur initiative. La figure de proue de l'entreprise, le journaliste Camerounais Alain Foka a tenu à clarifier les "ambiguïtés" autour du projet et de sa personne.



MANSSAH

C'est son site officiel qui a donné les premiers indices sur ce que sera Manssah après sa mise en route : "Ce lancement marque le début d'une série d'occasions régulières où nous nous retrouverons pour échanger, débattre et co-construire l'avenir de notre continent." Il s'agit des "Rendez-vous Manssah". Et pour ce qui est des initiateurs : "Nous sommes un groupe d'amis engagés, issus d'horizons et environnements divers, déterminés à adresser les grands problèmes qui brident le continent et l'empêchent de libérer son immense potentiel", peut-on y lire.

Lors du lancement l'officiel de la plateforme, dimanche 22 octobre 2023 à l'hôtel 2 février à Lomé, Alain Foka, présenté comme son principal promoteur en a dit un peu plus et a commencé par une mise au point : "Je veux tout de suite lever une ambiguïté, faire sauter une ambiguïté sur les informations que j'ai beaucoup entendues et lues ces derniers jours. J'ai beaucoup entendu depuis ma décision de quitter RFI que MANSSAH, c'est l'affaire d'Alain Foka, que Alain Foka

a démissionné de RFI pour créer et se consacrer à MANSSAH.

Seulement Manssah dépasse largement mon petit être, Manssah, c'est l'affaire de 15 personnes, 15 subsahariens profondément amoureux de l'Afrique qui ont décidé de créer un espace, un outil structuré pour pouvoir ensemble, repenser l'Afrique. Même si j'en suis la figure visible, Manssah n'est pas l'affaire d'Alain Foka. J'en suis membre fondateur au même titre que les 15 autres personnes autour de moi..."

Au rang des co-fondateurs de Manssah, on retrouve l'Avocate Fatoumata Sidibé, l'agroéconomiste Claudia Senghor, le Chef d'entreprise, Alain Kalasha, le Consultant Ericson Opou, l'administrateur indépendant Cheick Travaly, le Chef d'entreprise Gilles Atayi, le médecin Roger Moyou Mogo, l'entrepreneuse Madina Dansoko, le journaliste Jules Domche, l'entrepreneuse Armel Njijoum le Chirurgien Nkamgueu, l'agriculteur Moïse Kossonou, ou encore le dirigeant d'entreprises Robert Lukama. La célèbre voix de la radio a ensuite précisé que

Manssah, loin d'être une initiative personnelle est une "aventure collective, beaucoup plus importante, beaucoup plus ambitieuse et sur la durée. Il s'agit, devant le constat d'échec patent que nous faisons, de repenser notre continent sans avoir peur, sans complexe".

Sur le choix de Lomé pour lancer Manssah et les insinuations d'accointance avec le pouvoir en place, les promoteurs ont revendiqué leur indépendance et l'autofinancement de leur projet. Ils ont ensuite motivé le choix de la capitale togolaise par la position stratégique de son aéroport qui est un hub international et qui leur permettra de joindre les pays d'Afrique subsaharienne dans un court délai mais aussi la diaspora africaine de par le monde. Manssah se veut être le "catalyseur du renouveau africain". La contribution de tous ses enfants sur ou en dehors du continent, est donc la bienvenue.

Les adieux du Camerounais Alain Foka à RFI depuis le Sé-

négal.

Après une trentaine d'années de bons et loyaux services où j'ai essayé sur les antennes de RFI de vous donner à la fois une lecture africaine de l'actualité internationale avec Médias d'Afrique (en quotidienne pendant 16 ans) et Le Débat africain (en hebdomadaire pendant 12 ans), ainsi qu'une meilleure visibilité des champions africains avec Afrique + (en Hebdomadaire pendant 5 ans), et une version africaine de l'histoire contemporaine de notre continent à travers Archives d'Afrique (en hebdomadaire pendant 31 ans); j'ai décidé et choisi de quitter la RFI à la fin de ce mois d'octobre 2023.

Cela a été une expérience enrichissante, et je vous remercie pour votre large soutien puisque pendant toutes ces années ces rendez-vous ont toujours été parmi les plus suivis de l'antenne de RFI. Je remercie également mes collaborateurs qui ont été particulièrement dévoués à la cause : Delphine MICHAUD, Olivier RAOUL, Foch NGUYEN, Lucie BOUTELOUP, Albert MORIN, Nicolas BENITAS, Aby DIOUF, Sarah SAKHO, Marie Hélène ROLLIN, et j'en oublie...

Je voudrais également remercier des soutiens et amis de la maison : Damien HOULES, Ludovic DUNOD, Juan GOMEZ, Yasmine CHOUAKI, Eric AMIEN, Corinne MANDJOU, Claire HEDON, Vladimir CAGNOLARI, Jessica TAIEB, Anne Marie CAPOMACCIO, Alain DE POUZILHAC, et bien sûr mon frère, complice, et ami de toutes les batailles depuis une trentaine d'années : Claudy SIAR.

Une pensée pieuse pour Amobé MEVEGUE, Jean Karim FALL, et Henri PERHILLOU.

Soyez rassurés, ceci n'est qu'un au revoir, je dirais même un nouveau départ, puisque je continuerai de vous proposer le narratif africain sur ma plateforme digitale où vous êtes déjà plusieurs millions à me suivre et où je vous espère encore plus nombreux.

Archives d'Afrique se poursuit également plus que jamais en vidéo sur ces plateformes digitales Alain FOKA Officiel (AFO) avec dans le même temps des reportages, des documentaires, des entretiens, des chroniques, et bien d'autres contenus africains. L'histoire de la chasse doit cesser d'être racontée du seul point de vue du chasseur. Ceci est donc un nouveau départ pour une plus grande vulgarisation de la pensée, du projet, de la vision africaine dans un monde en profonde mutation. Une grande surprise dans les mois prochains. Une renaissance....

Essobiou A.

Port Autonome de Lomé

L'OTR met en vente aux enchères 85 conteneurs à compter du 30 octobre prochain



Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) informe le public qu'en exécution des ordonnances n° 2521/2023 du 27 septembre 2023 et no 2642/2023 du 09 octobre 2023, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de quatre-vingt-cinq (85) conteneurs dont un (01) conteneur de SUNNY SIDE TRASIT et quatre-vingt-quatre (84) conteneurs de PIL TOGO abandonnés sur le terminal à conteneurs de Togo Terminal. La vente aura lieu le lundi 30 octobre 2023 à partir de 09

heures 30 minutes et les jours suivants au Port Autonome de Lomé.

Conditions de participation à la vente

1- La vente est faite aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, paiement au comptant et sur place majoré de 120/0 avec enlèvement immédiat.

2- La participation à la vente est subordonnée au paiement d'une somme de vingt-cinq mille (25.000) francs CFA non remboursable contre une quittance sécurisée au titre d'enregistrement des adjudicataires,

à la Direction des Opérations Douanières de Lomé-Port.

3- Aucune réclamation ne sera prise en compte après adjudication.

4- Les adjudicataires qui n'auront pas acquitté le montant des effets qui leur sont adjugés avant 17 heures 30 minutes du jour de leur achat, verront leur adjudication annulée.

La participation du public à cette vente implique l'acceptation des conditions ci-dessus énumérées.

Pour tout renseignement, bien vouloir s'adresser à l'Etude de Me Christophe OZOU, Commissaire-Priseur, Rue 139 Tokoin Gbonvié, face Centre Communautaire de Tokoin Trésor, tel : 90 83 65 22/ 99 47 74 39, Lomé-TOGO.

Fait à Lomé, le 16 octobre 2023

Le Commissaire Général Philippe Kokou B. TCHODIE

MESSE ANNIVERSAIRE 25 octobre 2018 – 25 octobre 2023

ASSAN Bayi Philomène née DOSSOU

Il y a cinq (5) ans qu'il a plu au Seigneur de te rappeler à lui laissant en nous un grand vide. Ton souvenir demeure à jamais gravé dans nos mémoires et dans nos cœurs. En ce jour anniversaire de ta douloureuse disparition nous tes enfants, tes petits-enfants, les familles parents et alliées renouvellent une fois encore à ceux qui t'ont connue et aimée leurs sincères remerciements et les prient d'assister ou de s'unir d'intention à la messe d'anniversaire pour le repos éternel de ton âme qui sera dite le **dimanche 29 octobre 2023 à 08h 30 en la paroisse Saint Antoine de Padoue d'Adakpamé.**



Que le Seigneur vous bénisse et vous comble de ses grâces

ALERTE ARNAQUE

Évitez d'envoyer de l'argent par Tmoney ou Flooz

Aucun paiement ne se fait à la DCCFE par Tmoney ou Flooz. Les paiements pour l'obtention du titre foncier se font uniquement dans les agences des banques partenaires et sur les bornes électroniques installées au siège de l'OTR et à la DCCFE.

8280

Signalez toute tentative d'escroquerie en appelant le numéro vert



FEDERER POUR BATIR
f t i o i n www.otr.fg



Citoyens togolais,

Conducteurs de poids lourds,

Les infrastructures routières sont un patrimoine commun que nous avons le devoir de protéger.

Les camions en surcharge détruisent précocement les routes.

Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.

Message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)